

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2007

PRESENTS : MM CLERGUE- WYRWICH – SALVAT- BAUZOU – LAFFONT – MARTINEZ – CAMPAGNE – LUGA – DHERSIN – CABANIE – CANET – FONTANEAU – BLANC- TORRES – BACAVE – CHAUVETON- BERENGUER – COURDIL – LEFEBVRE - RIGAUD

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de l'Assemblée générale précédente.

Monsieur le Président donne ensuite l'ordre du jour et désigne un secrétaire de séance : Mr Martinez.

1/ Consultation des entreprises pour l'aménagement de la déchetterie intercommunale

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les étapes de la consultation confiée au bureau d'études BET INFRA-ETUDES de Carcassonne et qui s'est déroulée entre le 19 décembre et le 27 février.

Le marché comprend quatre lots :

- Lot 1 : Terrassements voirie – réseaux humides.
- Lot 2 : Réseaux secs.
- Lot 3 : Gros œuvre, local gardien murs de soutènement.
- Lot 4 : Espaces Verts.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que 9 entreprises ont répondu pour le lot 1 ; 5 pour le lot 2 ; 4 pour le lot 3 et 7 pour le lot 4.

Monsieur le Président rappelle le montant de l'enveloppe budgétaire fixée à 330 000 € HT pour la construction de la déchetterie Il informe le Conseil que ce montant est légèrement dépassé (7000 € de plus environ) après l'ouverture des plis par le Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président précise que le bureau d'études Infra-Etudes de Carcassonne est chargé maintenant d'examiner les offres et de vérifier leur adéquation avec les exigences du projet. Une phase de négociation semble se profiler afin de respecter l'enveloppe budgétaire initiale.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à négocier avec les entreprises afin de respecter l'enveloppe de 330 000 € et à signer ensuite tous les documents relatifs au marché

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

2/ Résultat de l'appel d'offre pour la mise en place du transport à la demande.

Monsieur le Président rappelle l'historique du projet depuis l'étude menée en 2004 pour la mise en place d'un service de transport à la demande. Il informe l'Assemblée des modalités de l'appel d'offres lancé au début de l'année 2007.

L'appel d'offre lancé comprenait 4 lots :

- lot 1 : services à destination de Chalabre du mardi matin et du second jeudi du mois après-midi.
- lot 2 : services à destination de Chalabre du mercredi après-midi et du samedi matin.
- lot 3 : service à destination de Mirepoix du lundi matin.
- lot 4 : service à destination de Limoux du vendredi matin.

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux entreprises ont répondu à la consultation : les Transports Vidal et Fils de Fanjeaux et l'entreprise Taxi du Quercorb à Chalabre. Suite à l'examen des deux offres par le Bureau de la Communauté de Communes, il apparaît que :

- l'entreprise Vidal propose un prix au kilomètre par tranche de kilomètres parcourus. Pour un véhicule particulier (4 personnes), les tarifs vont de 9 € le kilomètre pour 0 à 5 kilomètres ; à 1,13 € pour 35 à 40 kilomètres. Pour un minicar, les tarifs vont de 12,16 € le kilomètre pour 0 à 5 kilomètres parcourus ; à 1,52 € pour 35 à 40 kilomètres.
- l'entreprise Taxi du Quercorb propose un prix unique de 1,42 € du Km pour un véhicule particulier ; et 1,15 € du Km pour un minicar.

Monsieur le Président fait constater au Conseil que l'entreprise Taxi du Quercorb reste plus intéressante et propose donc de la retenir pour la mise en place du service de transport à la demande sur le territoire intercommunal. Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3/ Résultat de l'appel d'offre pour l'aménagement touristique de l'ancienne voie ferrée.

Monsieur le Président informe l'Assemblée des modalités de consultation pour les travaux de terrassement nécessaires et complémentaires à ceux déjà réalisés par le Conseil Général sur l'ancienne voie-ferrée Mirepoix-Chalabre-Lavelanet. Ces travaux consistent essentiellement à la mise en place d'un tout-venant stérile de carrière (grave 0/315) traité à la chaux sur les parties qui le justifient.

Monsieur le Président précise que deux entreprises ont répondu à la première consultation : l'entreprise Terra Scop de Lavelanet et l'entreprise Rescanières de Roumengoux. Compte tenu que ces deux offres étaient au moins 20 % au-dessus de l'enveloppe budgétaire fixée pour ces travaux (135 000 € environ), le Bureau de la Communauté de Communes a décidé de lancer une nouvelle consultation en voyant le traitement de certains tronçons à la baisse et en faisant jouer la concurrence.

Monsieur le Président précise que deux entreprises ont répondu à cette deuxième consultation : l'entreprise Terra Scop de Lavelanet et l'entreprise Jordan de Campagne-sur-Aude. A l'ouverture des plis, l'entreprise Terra Scop propose une offre de 135 757 € H.T. ; tandis que Jordan propose une offre de 116 677,50 € HT.

L'entreprise Jordan est donc retenue par le Bureau de la Communauté de Communes pour les travaux de terrassement comprenant de la mise en forme, du reprofilage et de l'apport de grave 0/315 traité à la chaux. Un tronçon complémentaire sera traité et rajouté au devis initial, il s'agit de 500 m. entre Rivel et Montbel.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise Jordan retenue pour assurer les travaux de terrassement sur l'ancienne voie-ferrée (partie audoise).

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4/ Inauguration de l'ancienne voie ferrée baptisée : « La voie verte des Pyrénées Cathares – le chemin des filatiers »

Monsieur le Président évoque ensuite la journée d'inauguration de la voie verte initialement prévue au 3 juin. De nombreuses manifestations assez importantes ont déjà lieu ce jour-là dans le Pays des Pyrénées Cathares, aussi l'inauguration est donc repoussée au 23 septembre même si la voie sera praticable dès l'été.

Monsieur le Président présente dans les grandes lignes le programme de cette journée qui aura lieu à Camon avec plusieurs balades : une randonnée pédestre au départ de Chalabre, équestre au départ de Mirepoix et VTT depuis Lavelanet, pour un rassemblement à Camon avec le repas et une après-midi d'animations.

Monsieur le Président tient à souligner une dernière fois qu'une inauguration en septembre ne remet pas en cause l'ouverture de la voie verte dès cet été ; il souhaite qu'un document de promotion soit édité et distribué avant l'été.

5/ Proposition d'étude pour l'implantation d'éoliennes.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la réalisation d'une étude d'identification de projet d'implantation de parcs éoliens par l'entreprise AEHLIA. Cette dernière, suite aux premiers résultats positifs, souhaite engager des études de pré-faisabilité consistant en la signature de promesses de bail avec les propriétaires et l'interrogation des administrations quant aux contraintes et servitudes imposées sur le site. Selon les résultats de cette étude de pré-faisabilité, la société AEHLIA décidera ou non de poursuivre son projet.

Monsieur le Président précise que toutes les études menées par la société AEHLIA seront réalisées par des experts indépendants et reconnus et que tous les résultats pourront être communiqués et des réunions publiques d'informations organisées si nécessaire.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur son soutien à ce projet et de voter un accord de principe sur la réalisation d'une étude de pré-faisabilité d'un parc éolien sur le territoire intercommunal et sur l'éventuelle réalisation d'études complémentaires en vue de la réalisation de celui-ci, si les premières études sont positives..

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6/ Contrat Enfance Jeunesse 2007 – 2010.

Monsieur le Président rappelle l'historique du Contrat Enfance signé dès janvier 1997 avec la Caisse d'Allocations Familiales. En décembre 2006, ce Contrat Enfance est arrivé à terme, et la CAF a proposé à la Communauté de Communes de le renouveler selon les nouvelles dispositions nationales de la CNAF sous la forme d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Selon les critères de la CNAF, la Communauté de Communes n'est plus prioritaire concernant l'enfance. En effet, elle dispose des structures et conditions nécessaires à l'accueil des enfants. Monsieur le Président précise donc que le nouveau Contrat Enfance Jeunesse permettra de couvrir les mêmes actions que le Contrat Enfance précédent mais sans évolution possible. Le fonctionnement de la crèche halte garderie et du centre de loisirs pour les 0-6 ans sera donc toujours financé par la CAF. Cependant, le taux d'intervention de la CAF va légèrement diminuer puisque l'on passe de 61,35% des dépenses restant à charge de la structure gestionnaire à 55%.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le territoire intercommunal est par contre prioritaire en ce qui concerne la jeunesse, c'est-à-dire concernant les enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Le Contrat Enfance Jeunesse permettra de financer de nouvelles actions pour la jeunesse comme par exemple

la mise en place de camps adolescents ou l'extension du CLAE intercommunal. Là aussi le taux d'intervention de la CAF sera de 55% des dépenses restant à charge de la structure gestionnaire.

Monsieur le Président souligne l'importance de reconduire le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour le maintien des structures d'accueil et de loisirs sur le territoire intercommunal. Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

7/ Convention Aérodrome.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'Etat a transféré depuis le 1^{er} janvier 2007 l'aérodrome de Puivert à la Communauté de Communes.

L'aérodrome est actuellement géré par l'association des « *Planeurs de Puivert en Quercorb* ». L'association reste, comme cela a été décidé lors d'un précédent Conseil Communautaire, gestionnaire de l'aérodrome. Monsieur le Président propose de passer une convention de gestion avec cette association. La convention prévoit notamment le prix du loyer annuel que l'association devra verser à la Communauté de Communes.

Compte tenu du loyer que l'association versait précédemment à l'Etat et considérant tous les travaux d'entretien réalisés par les bénévoles, le Bureau de la Communauté de Communes propose de fixer ce loyer à 1500 € par an. Monsieur le Président invite l'Assemblée à délibérer dans ce sens.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

8/ Point sur le festival

Monsieur le Président présente les grandes lignes de la deuxième édition du festival culturel intercommunal « *Souriez c'est pour rire* » qui aura lieu cette année dans le Val d'Ambronne les 17,18 et 19 août prochains.

Un spectacle aura lieu dans toutes les communes : Saint-Benoît, Courtauly, Peyrefitte-du-Razès, Gueytes et Labastide, Trézières et Corbières. Le cœur de festival aura lieu à Caudeval qui accueillera plusieurs spectacles. Mme Marie-Bénédicte Le Maire, directrice artistique du festival est déjà allée dans chacune de ces communes pour étudier les lieux de spectacles. Les premières réunions d'organisation et de bénévoles ont eu lieu récemment et se poursuivront jusqu'au mois d'août.

9/ Don de la mairie de Puivert.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune de Puivert souhaite faire don à la Communauté de Communes d'un aspirateur de feuilles. Il demande donc à l'Assemblée de délibérer afin d'accepter le don.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

10/ Modifications des statuts pour donner compétence à la Communauté de Communes du Chalabrais sur le Haut Débit

Monsieur le Président rappelle qu'il y a deux ans, lorsque France Télécom s'était engagé sur son plan de couverture Internet Haut Débit jusqu'à fin 2006, la Communauté de Communes avait émis la proposition de couvrir les communes qui ne le seraient pas par le Haut Débit via l'ADSL. Aujourd'hui, tous les commutateurs du territoire ont été équipés, mais il apparaît que Trézières, Corbières et une grande partie de Saint Benoît ne bénéficient pas du Haut Débit.

Monsieur le Président précise que si à un moment donné la Communauté de Communes souhaite agir à ce niveau, elle doit l'inscrire dans ses statuts. Il propose la rédaction dans les statuts d'un paragraphe : « *accès à Internet en haut débit et diffusion dans toutes les communes, prioritairement aux centres des villages ou à l'endroit où il y a le plus de population agglomérée* ».

Monsieur le Président précise qu'un modèle de délibération à faire adopter en Conseil Municipal sera envoyé dans chaque mairie.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de délibérer sur une modification des statuts de la Communauté de Communes qui lui permettrait de prendre la compétence en matière de Haut Débit.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

11/ Arrêté du préfet de l'Ariège concernant le débit de l'Hers

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'arrêté du 27 février 2007 pris par Monsieur le Préfet de l'Ariège concernant le débit de l'Hers. L'arrêté préfectoral exige de ramener le débit réserver à la prise d'eau de Montbel d'une valeur de 1200 litres seconde à une valeur de 450 litres seconde. Cette décision a été prise sans concertation avec les élus audois et entraîne pour les communes concernées la mort de la rivière et des conséquences néfastes pour les populations piscicoles.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de lui confier la mission d'engager toutes les actions en faveur du retour à la situation initiale.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 19 h. 45.